

Calendrier de l'appel à projet

| | |
|----------------------------------|--|
| Lundi 18 mars 2019 | Ouverture de l'appel à projet |
| Vendredi 17 mai 2019 | Date limite de dépôt des dossiers |
| Fin mai – début juin 2019 | Envoi des accusés de réception et instruction des dossiers |
| Fin juin 2019 | Comités de concertation : Ouest lyonnais - Agglomération lyonnaise - Plaine des Chères |
| Début juillet 2019 | Comité de décision |
| Septembre 2019 | Délibération de l'Assemblée départementale et envoi des arrêtés attributifs aux porteurs de projet |

La démarche pas à pas

❑ 18 mars 2019 : lancement de l'appel à projet 2019

① Je télécharge le document. Si j'ai des questions je peux contacter le service en charge de la politique PENAP par courriel : penap@rhone.fr ou par téléphone au 04 26 72 82 48

② Je renvoie mon dossier de candidature complété et signé, accompagné des pièces demandées

- soit par courriel à penap@rhone.fr

- soit à l'adresse suivante : Département du Rhône, Monsieur le Président

Bureau agriculture

29-31 Cours de la Liberté – 69 483 Lyon cedex 03

❑ 17 mai 2019 : clôture de l'appel à projet - date limite de dépôt des dossiers

❑ Envoi de l'accusé de réception du dossier aux différents porteurs de projet

❑ fin mai / mi-juillet : instruction des dossiers et avis des comités

❑ Septembre 2019 : délibération de l'Assemblée départementale

❑ Envoi de l'arrêté attributif de la subvention PENAP

❑ Septembre / octobre 2019 : lancement du 2^{ème} appel à projet 2019